



Communiqué SUD-Energie : Le choix de la concurrence maintient les barrages dans l'impasse

2 septembre 2025

Les rapporteurs de la mission parlementaire ont annoncé avoir trouvé une issue pour l'avenir des barrages : un « accord de principe » avec la Commission européenne, inspiré par EDF, soutenu par le gouvernement et certaines organisations syndicales.

Il n'en est rien : les menaces et les incertitudes qui pèsent sur ce secteur essentiel sont toujours là, notamment les **risques de privatisation et de mise en concurrence**.

Le flou qui entoure ce dispositif négocié pendant des mois avec l'UE en fait un nouveau saut dans le vide, dont le secteur électrique est régulièrement victime et qui se termine toujours mal. Et la mise en place d'un monopole public de l'hydroélectricité en quasi-régie, solution incontournable car conforme au droit européen et réglant définitivement toutes les difficultés, est une fois de plus écartée sous l'influence des exploitants.

Une « solution » bancale et floue, qui maintient la filière dans l'impasse

L'accord négocié par la mission parlementaire prévoit de faire basculer les barrages exploités par EDF et la SHEM en **régime d'autorisation**, afin d'éviter une mise en concurrence des concessions, **sans que l'on sache vraiment en quoi consiste ce régime**. Le transfert de la propriété des barrages aux exploitants, initialement présentée comme la différence essentielle avec le régime actuel de concession, est aujourd'hui remise en cause sans qu'aucune décision claire n'ait été prise.

Quel est donc l'intérêt d'un tel changement de régime, alors que **l'autorisation ne règle aucun des deux contentieux** avec l'Union européenne, liés à l'obligation de mise en concurrence et à la position dominante d'EDF ?

La négociation parlementaire a consisté à **déplacer la concurrence de l'exploitation des barrages vers l'accès au productible**. Est-ce acceptable ? EDF devrait céder à ses concurrents un tiers de sa production sous forme de « barrages virtuels », dont le cadre reste indéfini et les conséquences non évaluées. Les rapporteurs affirment qu'il ne s'agit pas d'un nouvel ARENH, mais ce mécanisme pourrait s'avérer encore plus pénalisant.

Plus largement, aucune réponse n'est apportée aux problèmes manifestes qu'elle soulève. En particulier :

- La **vente de l'hydroélectricité resterait soumise aux prix de marché**, très volatils, malgré les difficultés bien connues de ce modèle – envolée des factures, retour sur investissement non garanti, coûts de financement fortement alourdi.... Aucune visibilité économique claire ne se dégage donc pour la filière.
- L'avenir des **futurs barrages sur de nouveaux sites** demeure flou : ils devraient rester **soumis à concurrence**.

- L'avenir de la **CNR**, filiale d'Engie exploitant les barrages sur le Rhône, reste incertain après 2041, date de fin de son contrat de concession ;
- **Un quart du parc demeure exploité partiellement par le privé**, engendrant des difficultés techniques et des rentes excessives.

Une victoire à la Pyrrhus

Cette annonce rappelle le précédent de l'« accord » obtenu sur le nucléaire historique, la France ayant « arraché » auprès de Bruxelles l'autorisation de mettre en place des contrats publics de long terme basés sur les coûts (CFD). Présenté comme une grande victoire, il a finalement débouché sur un « mécanisme post-ARENH » basé sur le marché... qui ne fonctionne toujours pas deux ans plus tard et n'offre aucune perspective.

Notre proposition : un monopole public transparent et efficace

Nous défendons une solution claire et aboutie :

- un **monopole public** (EPIC en quasi-régie),
- un **tarif réglementé de l'hydroélectricité** fondé sur les coûts de production,
- un **agrégateur unique** garantissant la coordination avec le parc nucléaire.

Cette option a été écartée par la mission parlementaire malgré l'absence d'arguments solides, si ce n'est que « les exploitants n'en veulent pas » ! Or, sur les plans technique, économique, social et de souveraineté – et plus largement au regard de l'ensemble des critères d'évaluation retenus par le rapport parlementaire – elle constitue de toute évidence la meilleure option pour la collectivité.

Pour un vrai débat démocratique

Le « consensus » de façade autour de la proposition retenue par la mission commence à se fissurer. Nous appelons à un **véritable débat** de fond sur l'avenir de ce secteur essentiel, fondé sur des arguments rationnels et des retours d'expérience. Dans ce cadre, nous sommes convaincus que la quasi-régie s'imposerait naturellement comme la meilleure option.

Nous restons disponibles pour approfondir et débattre de ces solutions.



www.sudenergie.org

06 83 55 10 47